PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 20 décembre 2023, à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Michel Mendes, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-12-20.247 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-12-20.248 D'ADOPTER le Programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, tel que ci-après présenté :

	sans subvention	avec subvention et utilisation des excédents
Année 2024	19 859 000 $	8 059 000 $
Année 2025	16 255 000 $	6 225 000 $
Année 2026	6 115 000 $	3 475 000 $

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 16.
Deux (2) citoyens questionnent le conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 17 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques